



## STATISTIQUES ET INDICATEURS

# PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISABLES : SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022



## À FIN DÉCEMBRE 2022, 69,0% DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES ABC SONT INDEMNISABLES

Cette note donne une mesure de la part des personnes pouvant potentiellement percevoir une allocation chômage (indemnissables) parmi celles inscrites à Pôle emploi, ainsi que la proportion de personnes effectivement indemnisées parmi celles indemnissables. Le champ de l'indemnisation porte sur les allocations versées par Pôle emploi ; il ne tient pas compte des rémunérations ou aides qui pourraient être versées par ailleurs [cf. Encadré sources & méthodes].

Fin décembre 2022, le nombre de personnes indemnissables représente 69,0% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C. Parmi celles-ci, 69,2 % sont indemnisées. Ainsi, 47,8% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C sont indemnisées [voir graphique 3]. La part des personnes indemnisées parmi les indemnissables augmente de 0,9 point sur un trimestre.

## CHAMP RESTREINT AUX PERSONNES TENUES DE RECHERCHER UN EMPLOI (A, B, C)

Fin décembre 2022, en France métropolitaine, parmi 5,1 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, 69,0% sont indemnissables, un taux en diminution de 0,3 point sur un trimestre et en hausse de 0,8 point sur un an. Au quatrième trimestre 2022, 61,6% des demandeurs d'emploi sont indemnissables au titre de l'Assurance chômage (stable sur un trimestre et +1,3 point sur un an), 5,9% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,2 point sur un trimestre et -0,6 point sur un an, [voir Tableau 1]).

Fin décembre 2022, parmi les personnes indemnissables en catégories A, B, C, 69,2% sont indemnisées, un taux en hausse sur un trimestre de 0,9 point et de 0,7 point sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part, égale à 68,0%, augmente de 1,1 point sur le trimestre et de 1,0 point sur un an. Elle s'élève à 83,5% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (en hausse de 1,6 point sur un trimestre et en baisse de 1,0 point sur un an).

1. Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C.

**TABLEAU 1**  
**DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C**

Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Évolution sur	
	Décembre 2021 (*)	Septembre 2022 (*)	Décembre 2022 (**)	Un trimestre	Un an
<b>Ensemble des inscrits (A, B, C) (***)</b>	<b>5 342,4</b>	<b>5 106,0</b>	<b>5 098,4</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-4,6%</b>
Indemnisables au titre du chômage	3 644,6	3 535,6	3 516,9	-0,5%	-3,5%
<i>dont Assurance chômage</i>	3 224,1	3 147,3	3 141,1	-0,2%	-2,6%
<i>dont Etat</i>	343,4	309,5	299,3	-3,3%	-12,8%
Indemnisées au titre du chômage	2 497,3	2 416,0	2 434,9	0,8%	-2,5%
<i>dont Assurance chômage</i>	2 159,3	2 104,7	2 136,5	1,5%	-1,1%
<i>dont Etat</i>	290,1	253,4	249,8	-1,4%	-13,9%
Part des personnes indemnisables	68,2%	69,2%	69,0%	- 0,3 pt	+ 0,8 pt
<i>dont Assurance chômage</i>	60,3%	61,6%	61,6%	- 0,0 pt	+ 1,3 pt
<i>dont Etat</i>	6,4%	6,1%	5,9%	- 0,2 pt	- 0,6 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables	68,5%	68,3%	69,2%	+ 0,9 pt	+ 0,7 pt
<i>dont Assurance chômage</i>	67,0%	66,9%	68,0%	+ 1,1 pt	+ 1,0 pt
<i>dont Etat</i>	84,5%	81,9%	83,5%	+ 1,6 pt	- 1,0 pt
Part des personnes indemnisées parmi les inscrits	46,7%	47,3%	47,8%	+ 0,4 pt	+ 1,0 pt
<i>dont Assurance chômage</i>	40,4%	41,2%	41,9%	+ 0,7 pt	+ 1,5 pt
<i>dont Etat</i>	5,4%	5,0%	4,9%	- 0,1 pt	- 0,5 pt

(\*) données définitives (\*\*) données provisoires (\*\*\*) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps  
Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

## CHAMP DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES INSCRITES À PÔLE EMPLOI (A, B, C, D, E)

Fin décembre 2022, en France métropolitaine, parmi 5,8 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E, 67,4% sont indemnisables, soit une diminution de 0,1 point sur un trimestre et une augmentation de 0,7 point sur un an. Parmi elles, 59,5% sont indemnisables au titre de l'Assurance chômage (stable sur un trimestre, +1,1 point sur un an) et 5,4% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,2 point sur un trimestre et -0,5 point sur un an, [cf. Tableau 2]).

Fin décembre 2022, parmi les personnes indemnisables en catégories A, B, C, D, E, 70,9% sont indemnisées, un taux en hausse de 0,7 point sur un trimestre et de 0,9 point sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part atteint 69,7%, en hausse de 1,1 point sur un trimestre et de 1,2 point sur un an. Elle s'élève à 81,2% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (+1,8 point sur un trimestre, -1,0 point sur un an).

**TABLEAU 2**  
**DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C, D, E**

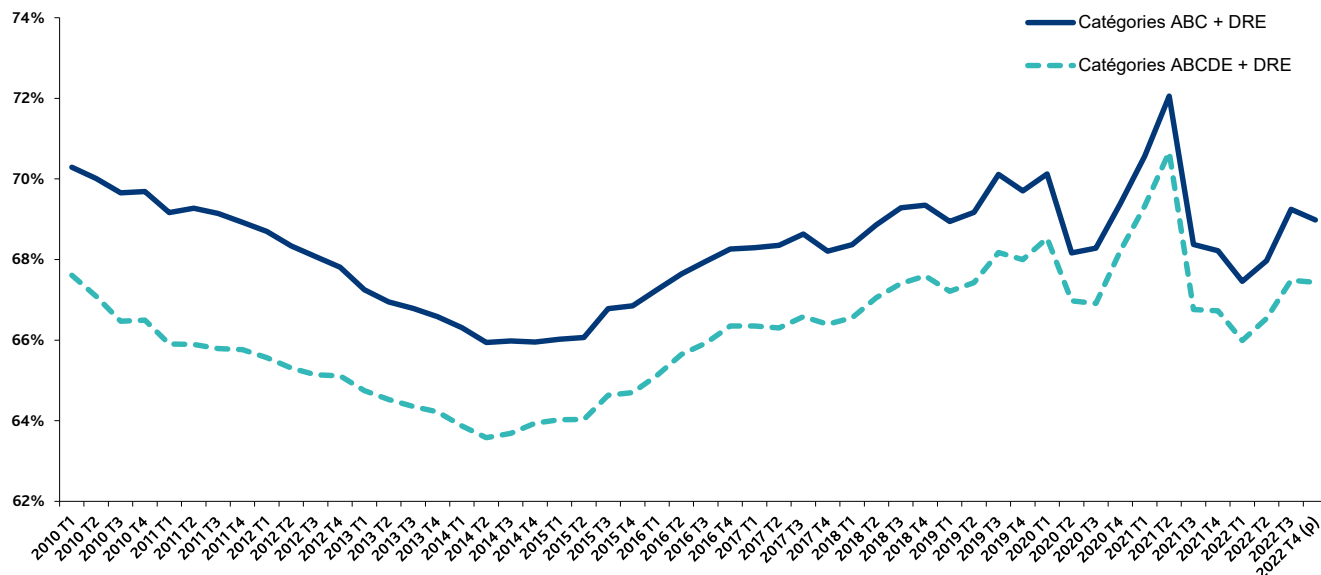
Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Evolution sur	
	Décembre 2021 (*)	Septembre 2022 (*)	Décembre 2022 (**)	Un trimestre	Un an
<b>Ensemble des inscrits (A,B,C,D,E) (***)</b>	<b>6 098,6</b>	<b>5 850,8</b>	<b>5 835,4</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-4,3%</b>
Indemnisables au titre du chômage	4 069,4	3 948,6	3 935,0	-0,3%	-0,3%
<i>dont Assurance chômage</i>	3 564,5	3 483,6	3 473,6	-0,3%	-0,3%
<i>dont Etat</i>	362,6	327,7	316,9	-3,3%	-3,3%
Indemnisées au titre du chômage	2 847,6	2 770,9	2 790,5	0,7%	-2,0%
<i>dont Assurance chômage</i>	2 442,6	2 391,9	2 421,9	1,3%	-0,8%
<i>dont Etat</i>	298,2	260,3	257,4	-1,1%	-13,7%
Part des personnes indemnisables	66,7%	67,5%	67,4%	- 0,1 pt	+ 0,7 pt
<i>dont Assurance chômage</i>	58,4%	59,5%	59,5%	- 0,0 pt	+ 1,1 pt
<i>dont Etat</i>	5,9%	5,6%	5,4%	- 0,2 pt	- 0,5 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables	70,0%	70,2%	70,9%	+ 0,7 pt	+ 0,9 pt
<i>dont Assurance chômage</i>	68,5%	68,7%	69,7%	+ 1,1 pt	+ 1,2 pt
<i>dont Etat</i>	82,2%	79,4%	81,2%	+ 1,8 pt	- 1,0 pt
Part des personnes indemnisées parmi les inscrits	46,7%	47,4%	47,8%	+ 0,5 pt	+ 1,1 pt
<i>dont Assurance chômage</i>	40,1%	40,9%	41,5%	+ 0,6 pt	+ 1,5 pt
<i>dont Etat</i>	4,9%	4,4%	4,4%	- 0,0 pt	- 0,5 pt

(\*) données définitives (\*\*) données provisoires (\*\*\*) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps  
Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

Le rapport entre le nombre de personnes indemnisables et le nombre d'inscrits a baissé de façon quasi continue entre le premier trimestre 2010 et le deuxième trimestre 2014, avant de se stabiliser au deuxième trimestre 2015 [cf. Graphique 1]. Ce taux était en hausse depuis le troisième trimestre 2015 jusqu'au premier trimestre 2020.

En 2020 et 2021, ce taux a connu des variations liées à la crise sanitaire et aux mesures de prolongation des personnes arrivant en fin de droit, de mars à mai 2020, puis du 30 octobre 2020 au 30 juin 2021. Le relèvement de la condition d'affiliation minimale pour ouvrir un droit à l'assurance chômage, passée au 1<sup>er</sup> décembre 2021 de 4 à 6 mois, peut également avoir contribué aux évolutions observées fin 2021 et en 2022.

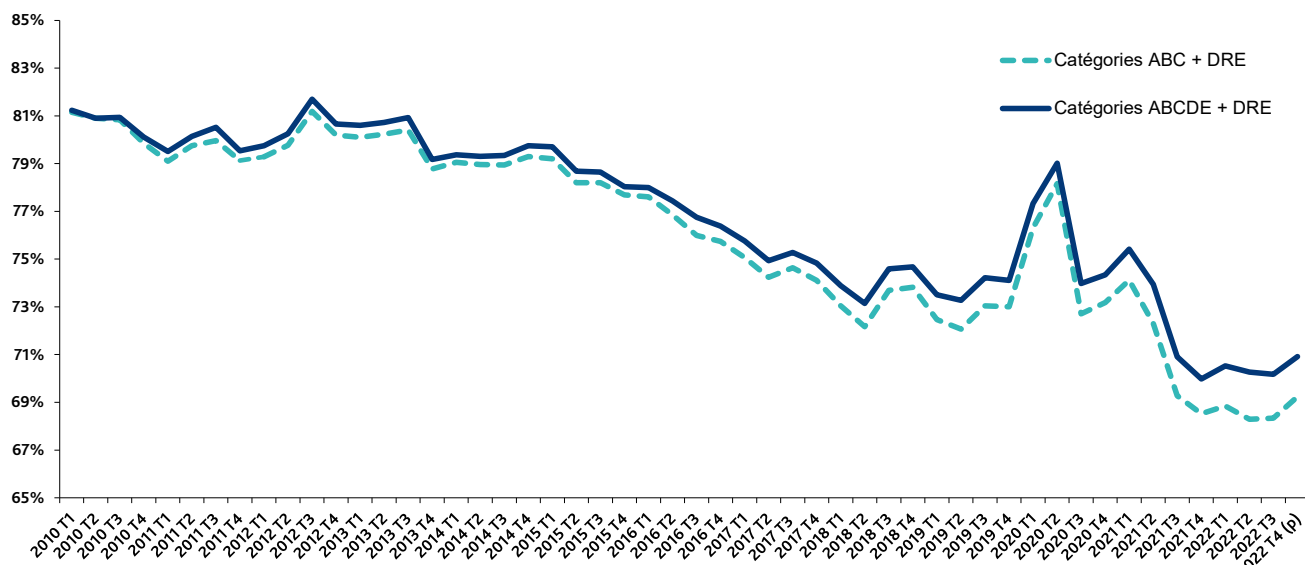
**GRAPHIQUE 1 :**  
**PART DES PERSONNES INDEMNISABLES PARMIS LES INSCRITS**



Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

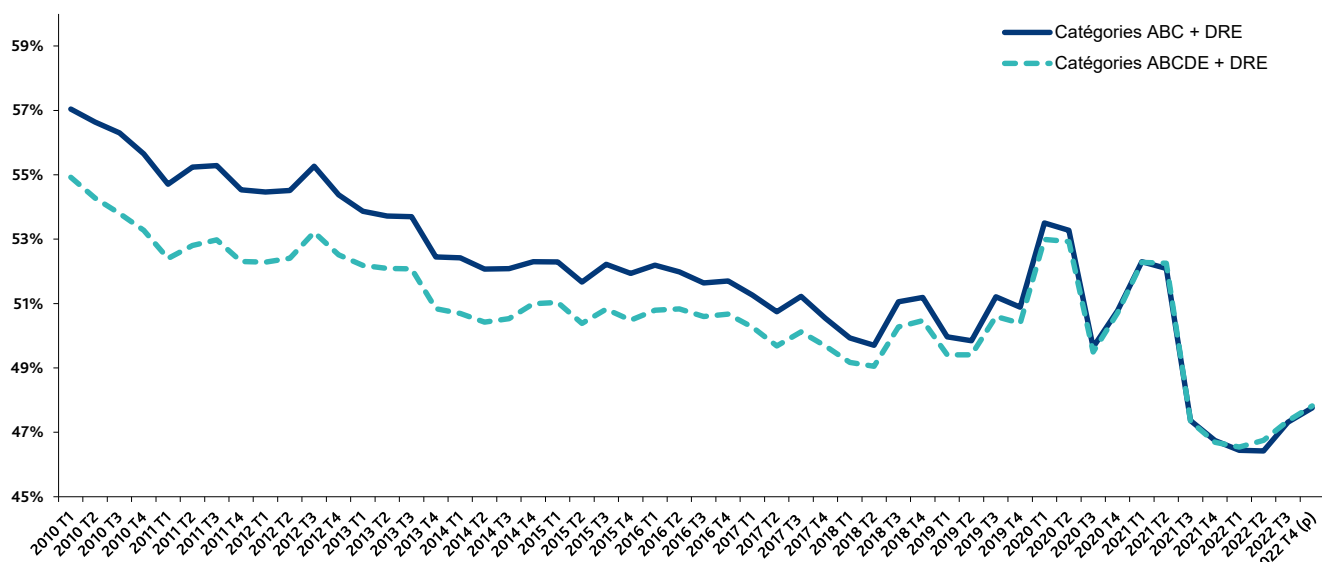
Le rapport du nombre de personnes indemnisées à celui des personnes indemnisables a diminué en tendance depuis 2012 [cf graphique 2], en lien avec la hausse de l'activité réduite exercée par les demandeurs d'emploi. En réduisant l'activité réduite, la crise sanitaire a entraîné une remontée temporaire de ce taux en 2020.

**GRAPHIQUE 2 :**  
**PART DES PERSONNES INDEMNISÉES PARMIS LES INDEMNISABLES**



Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

**GRAPHIQUE 3 :  
PART DES PERSONNES INDEMNISÉES PARMIS LES INSCRITS**



Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

Au quatrième trimestre 2022, le rapport du nombre de personnes indemnisées à l'ensemble des inscrits s'établit à 47,8% pour les catégories ABC (+0,4 point sur un trimestre et +1,0 point sur un an) et à 47,8% pour ABCDE (+0,5 point sur un trimestre et +1,1 point sur un an).

**Jérôme DANO**  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

# SOURCES ET MÉTHODES

Les indicateurs de taux de couverture présentés dans cette note sont établis sur la base d'une méthodologie définie conjointement entre Pôle Emploi, la Dares et l'Unédic. Elle a fait l'objet d'une [note méthodologique détaillée](#).

## CONCEPTS

Personne indemnisable : personne qui bénéficie d'un droit à l'indemnisation (droit ouvert). Elle peut être soit indemnisée au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisée (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale).

Personne indemnisée : personne indemnisable en fin de mois et percevant au moins un euro le dernier jour du mois.

[Des séries de données sur l'indemnisation](#) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

## CHAMP

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine.

Seules les personnes recevant une allocation versée par Pôle emploi sont comptabilisées dans cette note, à l'exclusion de toutes autres rémunérations ou aides versées par un autre organisme (RSA, rémunération des stagiaires en formation versée par les Conseils régionaux, indemnités Sécurité Sociale ...).

Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'Assurance chômage ou de la solidarité-Etat (y compris les allocations d'aide au reclassement ou de formation). Les allocations de préretraite, gérées par Pôle Emploi, sont en revanche exclues.

Les indicateurs sont déclinés sur les champs de :

- l'Assurance chômage : allocations ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi) et AREF (ARE Formation), hors convention de gestion ONP, ARE différé (intermittents du spectacle), ATI (allocation des travailleurs indépendants) et ARE différé formation, ASP (Allocation de sécurisation professionnelle).
- l'Etat : ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et ASS formation, ATA2 (Allocation Temporaire d'Attente 2, anciens détenus et salariés expatriés), AER (Allocation Equivalent Retraite), ATS (Allocation Transitoire de Solidarité), AFSP (Allocation du Fonds Spécifique Provisoire), RFF (Rémunération de Fin de Formation jusque fin 2019).

Enfin, les allocations Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG et AREF-CG), la RFPE (Rémunération Formation Pôle emploi) et la RFF (depuis début 2020) sont prises en compte dans le total.

## CATÉGORIES D'INSCRIPTION

Les personnes inscrites à Pôle emploi sont regroupées en catégories, selon qu'elles sont :

- tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie A), en activité réduite courte (catégorie B) ou longue (catégorie C) ;
- non tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie D) ou en emploi (catégorie E) ;
- les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps.

Pour plus de détail : [catégories](#)

## SOURCE

Les indicateurs de taux de couverture présentés ici sont élaborés, avec un recul de 6 mois, à partir de fichiers issus du Fichier National des Allocataires (FNA) et du Fichier Historique Statistique (FHS). Les indicateurs de la période la plus récente sont provisoires car estimés à partir d'un fichier avec 3 mois de recul.

[Des données trimestrielles complémentaires](#) (France et France métropolitaine) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

Directeur de la publication  
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction  
Cyril NOUVEAU

Réalisation  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)



ISSN 2555-8404